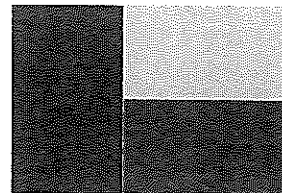




REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail



Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance
Locale

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DC N°04 du 23/10/2025

Objet de la Demande de Cotation :

Impression du code de l'administration territoriale au profit de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

Novembre 2025

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Impression du code de l'administration territoriale au profit de la cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

Mode de passation : Demande de Cotation (DC).

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 04 novembre à partir de 10 heures 00 minute précise, dans la salle de conférence sise au 3^{ème} étage du bâtiment abritant le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale dans la citée ministérielle, le Comité d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n°011/MDGL/PRMP/S-PRMP du 24/10/2025 :

- Président : M. AKOHA Alexis, Personne Responsable des Marchés Publics ;
- Rapporteur : M. SEGBO Richard, Assistant en passation des marchés publics ;
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Cellule Juridique	Kérékou YERIMA	CCJ	voix délibérative
CONAFIL	Thierry TONOU	SP-CONAFIL par intérim	voix délibérative
PRMP	Sabine ATTIGLA	Coll/PRMP	voix délibérative

A l'issue de la vérification de la qualification, il ressort que le soumissionnaire **ALADIAH HOLDING** est techniquement et financièrement qualifié pour exécuter le marché.

Après les examens de capacités technique et financière conformément aux clauses contenues dans la demande de cotation, l'offre du soumissionnaire **ALADIAH HOLDING** a été retenue pour un montant TTC de **onze millions cinq cent quatre-vingt-neuf mille soixante-quinze (11 589 075) francs CFA** et pour un délai d'exécution de trente (30) jours.

Il est déclaré attributaire provisoire et sera invité pour l'établissement du marché.

Les motifs du rejet des offres des autres soumissionnaires sont consignés dans le tableau ci-après :

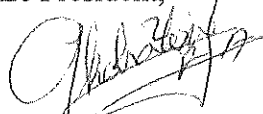


Numéro d'ordre	Soumissionnaires évincés	Montant de l'offre	Motif du rejet	Observations
1	JOSUE ELECTRO EVENTS	13 859 100 F CFA	Offre économiquement non avantageuse	Néant
2	MERVEILLE SERVICES	13 221 900 F CFA	offre économiquement non avantageuse	Néant
3	IMPACT BTP	11 947 500 FCFA	offre économiquement non avantageuse	Néant

Le Président a clôturé la séance à 17 heures 06 minutes.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2025.

Le Président,



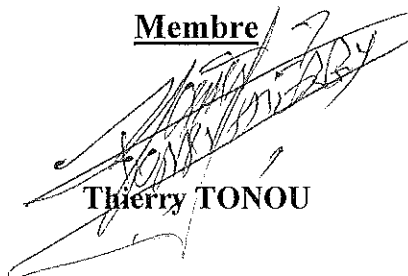
Alexis AKOHA

Le Rapporteur,



Richard SEGBO

Membre



Thierry TONOU

Membre



Kérékou YERIMA

Membre



Sabine ATTIGLA